

#

APPEL A PROJETS 2016-2017

CHAMP DE L'APPEL A PROJETS

Les objectifs de la Fondation Mont-Godinne et du CHU - UCL Namur sont les suivants:

1. soutenir la recherche scientifique des médecins ou d'autres membres du personnel du CHU - UCL Namur;
2. soutenir la formation scientifique y afférente, notamment lors de stages à l'étranger des médecins ou d'autres membres du personnel du CHU – UCL Namur;
3. dans une perspective humaniste et de respect du patient et de son entourage, soutenir des initiatives médico-sociales conduites dans le cadre du CHU – UCL Namur;
4. contribuer à la recherche et/ou au développement de la qualité des soins.

A cette fin, la Fondation et les cliniques procèdent annuellement à un appel à projets qui comporte deux catégories :

1. Catégorie «**Bourse de recherche et de perfectionnement**», destinée aux:

- Médecins ou pharmaciens du cadre, ou futur permanent (on entend par futur permanent, un médecin dont le plan de carrière a été avalisé par la Direction de la Clinique en accord avec le Chef de département / Conseil médical et Conseil d'administration)
- Infirmiers(ères)
- Professionnels de la santé
- Tout membre du personnel souhaitant contribuer à l'Humanisation des cliniques
- Tout membre du personnel souhaitant contribuer à l'Ethique des cliniques

Ces bourses sont attribuées soit à des projets de recherche médicale (catégorie A), soit des projets de perfectionnement par un séjour à l'extérieur (catégorie B), soit à des projets de recherche sur l'éthique et la qualité des soins (catégorie C).

La catégorie à laquelle s'applique cette bourse doit être précisée.

2 bourses sont orientées vers des objectifs particuliers :

- *La bourse Agnès Bosly-Crahay, ouverte aux projets de recherche dans les domaines suivants: Hématologie, Soins Palliatifs (10.000 €)*
- *La bourse Théo Schmidt consacrée à un projet de recherche spécifiquement en ORL (10.000 €)*

2. Catégorie «**Mandat de recherche pour cliniciens**», mandat mi-temps, destiné à : tous les jeunes médecins du cadre permanent, aux médecins résidents, aux médecins assistants spécialistes, aux MACCS, DACCS, FACCS, aux physiciens, aux pharmaciens ou à tout autre membre du CHU – UCL Namur, inscrit dans une école doctorale.

Conditions :

1. Tout candidat, cadre permanent ou futur cadre permanent, qui pose sa candidature, s'engage à rester en fonction au CHU – UCL Namur au moins cinq ans après son retour, sous peine de rembourser la totalité du montant de la bourse ou du mandat à concurrence de 20% par an.

2. Le lauréat doit rapidement informer par écrit le Président de la Fondation au cas où son stage d'apprentissage ou le mandat de clinicien chercheur ne devait pas commencer endéans 12 mois suivant le courrier officiel d'octroi du subside. En effet, le montant octroyé doit être utilisé endéans 36 mois à partir de l'octroi du subside.

MODALITES

1. Sous quelle forme la candidature doit-elle être soumise ?

Pour être éligibles, les candidatures doivent inclure les documents suivants :

- a) Le formulaire de candidature pour 2016-2017, complété, en français ou en anglais, par le soumissionnaire, respectant l'écriture Arial 11 en simple interligne.
- b) Le formulaire « Curriculum Vitae », prévu à cet effet.
- c) La preuve que, le candidat a sollicité d'autres sources de financement (joindre une copie de ces autres demandes).
- d) **Tous les documents transmis doivent être au format PDF (Word 2010), en respectant scrupuleusement l'ordre des formulaires :**
 - 1) **Information relative au demandeur d'une subvention, dont le CV**
 - 2) **Informations relatives aux projets de recherche**

2. Critères de sélection

Toutes les demandes de subventions seront évaluées par le Conseil Scientifique de la Fondation Mont-Godinne.

Toutes les demandes de subventions seront évaluées selon les critères mentionnés ci-dessous:

- a) Le caractère innovant de la recherche ou de la formation
- b) Le Curriculum Vitae du candidat
- c) L'environnement dans lequel le projet de recherche sera réalisé
- d) Le budget demandé :
 - Le budget proposé doit être suffisamment détaillé afin de permettre une évaluation de tous les coûts
 - Le budget devra être proportionnel aux activités prévues
 - Le budget devrait démontrer que la subvention demandée est le minimum nécessaire pour réaliser ce projet.
 - L'avis du Chef de Service et de Département du CHU – UCL Namur est requis sur l'opportunité du projet et sur la manière précise dont les activités, dont le candidat est responsable, seront compensées au sein du Service.

Les cliniciens-chercheurs qui souhaitent poursuivre leurs travaux devront resoumettre une candidature qui soulignera, entre autres, les progrès déjà accomplis et les échéances quant à la réalisation de leur doctorat. Il comprendra également une évaluation de leur comité d'encadrement, ainsi que leurs publications.

3. Comment, quand et à quelle adresse envoyer le formulaire de demande d'obtention d'une bourse ou d'un subside?

Le formulaire de demande d'obtention d'une bourse ou d'un subside, ses annexes et les formalités à respecter peuvent être consultés et téléchargés sur intranet (en cliquant sur le logo Fondation Mont-Godinne en page d'accueil de l'intranet).

Les candidatures doivent être introduites auprès du secrétariat de la Fondation Mont-Godinne, pour le **30 avril 2016, au plus tard, à l'adresse email suivante : carine.mahieux@uclouvain.be.**

Il est très important que votre email soit titré : « **Appel à projets 2016-2017 + votre nom** » et que votre formulaire de candidature ainsi que toutes les annexes et autres documents requis soient joints dans ce même email.

4. Suivi de votre demande d'obtention d'une bourse de perfectionnement ou d'un subside?

Dès que la procédure d'évaluation est terminée, y compris la réception de l'avis du Conseil d'administration de la Fondation Mont-Godinne, le Président de la Fondation informera chaque soumissionnaire de la décision finale, y compris des raisons du rejet ou de la non-éligibilité de la soumission.

Suite aux liens évidents de financement qu'il peut y avoir avec les décisions du FNRS et du FSR (dont le résultat est connu plus tardivement), les décisions d'obtention des mandats de clinicien-chercheur seront communiquées dès que possible.

Une cérémonie de Remise des bourses sera organisée. La présence des lauréats est vivement souhaitée. Cette Cérémonie permettra à la Fondation d'officialiser les noms des lauréats ayant reçu une bourse de recherche et perfectionnement ou un mandat de recherche clinique.

Cette cérémonie offrira la possibilité de remercier de vive voix les mécènes de la Fondation, de les informer de la manière dont leurs dons sont utilisés ainsi que de faire un point sur les acquis des boursiers de l'année précédente et de l'avancement des recherches menées par diverses équipes aux cliniques. De même, cette Cérémonie permettra aux bénéficiaires des bourses et mandats de rencontrer les différentes personnalités et les donateurs présents.

Pour toutes questions complémentaires concernant cet appel à projets, n'hésitez pas de contacter la secrétaire de la Fondation Mont-Godinne, Mme Carine MAHIEUX, soit par email carine.mahieux@uclouvain.be ou par téléphone au 3833.

Avec nos sentiments les meilleurs et tous nos encouragements pour la rédaction de votre soumission.



Pr. Maximilien GOURDIN
Directeur Médical Adjoint aux
Missions Académiques

Pr. Patrick DE COSTER
Directeur Général associé
Secrétaire de la FMG

Pr. André BOSLY
Président de la FMG

TABLE DES MATIERES

I. BOURSE DE RECHERCHE OU DE PERFECTIONNEMENT	5
A. Pour les MEDECINS DU CADRE OU FUTUR PERMANENT	5
1. Objectifs généraux	5
2. Qui peut poser sa candidature?	5
3. Durée du projet de recherche ou du séjour de perfectionnement.....	5
4. Budget et aspects financiers	5
5. Aspects administratifs	6
B. Pour les PROFESSIONNELS DE LA SANTE (INFIRMIERS(ERES), KINESITHERAPEUTES.....)	6
1. Objectifs généraux	6
2. Qui peut poser sa candidature?	6
3. Durée du projet de recherche ou du séjour de perfectionnement.....	6
4. Budget et aspects financiers	6
5. Aspects administratifs	7
C. Participation à l'HUMANISATION ET À L'ÉTHIQUE BIOMÉDICALE aux cliniques	7
1. Objectifs généraux	7
2. Qui peut poser sa candidature?	7
3. Budget et aspects financiers	7
4. Aspects administratifs	7
II. MANDAT DE RECHERCHE POUR CLINICIENS	8
1. Objectifs généraux.....	8
2. Critères d'éligibilité.....	8
3. TYPES de la recherche possibles	8
4. Durée des mandats ou des bourses	8
5. Documents requis.....	9
6. Sélection des candidats	9
7. Rémunération.....	9
FORMULAIRES DE CANDIDATURE	10

I. BOURSE DE RECHERCHE OU DE PERFECTIONNEMENT

A. POUR LES MEDECINS DU CADRE OU FUTUR PERMANENT

1. OBJECTIFS GÉNÉRAUX

Il s'agit soit d'une bourse de recherche pour soutenir une recherche initiée par un membre du cadre, soit d'une bourse de perfectionnement dans un domaine clinique de pointe ou de recherche au sein des cliniques ou dans un centre d'excellence en vue d'un développement stratégique et novateur pour le CHU Dinant Godinne – UCL Namur.

Il est nécessaire de solliciter d'autres sources de financement simultanément (FNRS, FSR, Régions, ...).

2. QUI PEUT POSER SA CANDIDATURE?

- Les bourses de recherche et de perfectionnement sont accessibles aux médecins du cadre, au futur permanent (on entend par futur permanent, un médecin dont le plan de carrière a été avalisé par la Direction de la Clinique en accord avec le Chef de service et le Chef de département) et aux cliniciens à temps plein.
- Les bourses de perfectionnement sont également accessibles à tout candidat qui s'engage à rester en fonction au CHU UCL Dinant Godinne – UCL Namur au moins cinq ans après son retour, sous peine de rembourser la totalité du montant de la bourse à concurrence de 20 % par an.

3. DURÉE DU PROJET DE RECHERCHE OU DU SÉJOUR DE PERFECTIONNEMENT

Entre 2 et 12 mois

4. BUDGET ET ASPECTS FINANCIERS

- a) Le Conseil d'Administration de la Fondation Mont-Godinne a donné son accord pour allouer en 20145 plusieurs bourses d'un montant maximum de 30.000 € par an, montant qui varie en fonction du lieu, de la durée du séjour et d'autres financements éventuels. Une de ces bourses, intitulée « Bourse de la Commission de la Promotion de la Recherche », est constituée à partir du prélèvement de 4% des comptes mécénats.
- b) En tant que médecin, vous perdez vos indemnités cliniques pendant votre séjour, mais le maintien du traitement de base, pendant la durée de ce séjour, est acquis.

! ATTENTION, si vous êtes MACCS, seul le montant de la bourse vous est accordé.

- c) Le montant que vous recevez, dans le cadre de l'octroi de votre bourse de la Fondation Mont-Godinne, est non imposable et ne doit donc pas être repris/ mentionné dans la déclaration fiscale de l'année fiscale de votre bourse. Corrélativement, les dépenses que vous avez engagées ne peuvent pas non plus être reprises dans votre déclaration fiscale. Bien que la Fondation Mont-Godinne, se basant sur une relation de confiance avec le boursier, vous remette ce montant pour votre bourse sans vous demander de pièces justificatives, nous vous conseillons toutefois de tenir une comptabilité transparente avec pièces justificatives pour toutes les dépenses engagées dans le cadre de votre bourse - ceci afin de pouvoir faire face à un éventuel questionnement de l'administration fiscale. En effet, une copie de ces pièces justificatives pourrait vous être demandée ultérieurement pour l'administration fiscale, ce qui est de votre responsabilité.
- d) Dans les deux mois qui suivent votre retour, il vous est demandé de faire parvenir au secrétariat de la Fondation Mont-Godinne, un rapport (maximum 3 pages (voir formulaire) décrivant les différents avantages de l'acquis ou du perfectionnement obtenu grâce à la bourse.
90% du montant total de votre bourse vous ayant été versés lors de votre départ, les 10% restants vous seront dès lors versés dès réception de votre rapport d'activités, pour autant que celui-ci soit transmis dans les temps impartis. En cas contraire, les 10% seront repris dans le mécénat de la Fondation.

5. ASPECTS ADMINISTRATIFS

- a) Si votre projet de recherche ou séjour de perfectionnement ne devait pas commencer endéans 12 mois suivant le courrier officiel d'octroi de votre bourse, nous vous demanderions d'en informer le secrétariat de la Fondation.
- b) Il est important de stipuler au secrétariat de la Fondation les dates présumées de séjour de perfectionnement (date de début et de fin).

B. POUR LES PROFESSIONNELS DE LA SANTE (INFIRMIERS(ERES), KINESITHERAPEUTES...)

1. OBJECTIFS GÉNÉRAUX

Il s'agit du perfectionnement dans un domaine clinique de pointe ou de recherche au sein des cliniques ou dans un centre d'excellence en vue d'un développement stratégique et novateur pour le CHU UCL| Namur.

2. QUI PEUT POSER SA CANDIDATURE?

- Le (la) candidat(e) aura 3 ans d'ancienneté au CHU - UCL Namur.
- Le (la) candidat(e) s'engagera à rester en fonction au moins 5 ans après son retour.

3. DURÉE DU PROJET DE RECHERCHE OU DU SÉJOUR DE PERFECTIONNEMENT

Entre 1 à 3 mois.

4. BUDGET ET ASPECTS FINANCIERS

- a) Les bourses sont d'un montant maximum de 10.000 € par an, montant qui varie en fonction du lieu, de la durée du séjour et d'autres financements éventuels.
- b) En tant qu'infirmier(ère), le maintien de votre salaire, pendant la durée de votre séjour, est acquis.
- c) Le montant que vous recevez, dans le cadre de l'octroi de votre bourse de la Fondation Mont-Godinne, est non imposable et ne doit donc pas être repris/mentionné dans la déclaration fiscale de l'année fiscale de votre bourse. Corrélativement, les dépenses que vous avez engagées ne peuvent pas non plus être reprises dans votre déclaration fiscale. Bien que la Fondation Mont-Godinne, se basant sur une relation de confiance avec le boursier, vous remette ce montant pour votre bourse sans vous demander de pièces justificatives, nous vous conseillons toutefois de tenir une comptabilité transparente avec pièces justificatives pour toutes les dépenses engagées dans le cadre de votre bourse - ceci afin de pouvoir faire face à un éventuel questionnement de l'administration fiscale.
En effet, une copie de ces pièces justificatives pourrait vous être demandée ultérieurement pour l'administration fiscale. Ceci est de votre responsabilité.
- d) Dans les deux mois qui suivent votre retour, il vous est demandé de faire parvenir au secrétariat général de la Fondation Mont-Godinne, un rapport (maximum 3 pages - voir formulaire) décrivant les différents avantages de l'acquis ou du perfectionnement obtenu grâce à la bourse. 90% du montant total de votre bourse vous ayant été versés lors de votre départ, les 10% restants vous seront dès lors versés dès réception de votre rapport d'activités, pour autant que celui-ci soit transmis dans les temps impartis. En cas contraire, les 10% seront repris dans le mécénat de la Fondation.

5. ASPECTS ADMINISTRATIFS

- a) Si votre stage d'apprentissage ne devait pas commencer endéans 12 mois suivant le courrier officiel d'octroi de votre bourse, nous vous demanderions d'en informer le secrétariat de la Fondation.
- b) Il est important de stipuler au secrétariat de la Fondation les dates présumées de votre stage (date de début et de fin).

C. PARTICIPATION À L'HUMANISATION ET À L'ÉTHIQUE BIOMÉDICALE AUX CLINIQUES

1. OBJECTIFS GÉNÉRAUX

Il s'agit de la réalisation de projets de recherche, de préférence pluridisciplinaires, visant à améliorer l'humanisation et l'éthique biomédicale au sein du CHU | UCL Namur.

2. QUI PEUT POSER SA CANDIDATURE?

- Le (la) candidat(e) aura 3 ans d'ancienneté au CHU | UCL Namur, hors médecins et infirmier(ères).
- Le (la) candidat(e) s'engagera à rester en fonction au moins 5 ans après son retour.

3. BUDGET ET ASPECTS FINANCIERS

- a) Cette bourse est d'un montant maximum de 10.000 € par an, montant qui varie en fonction du lieu, de la durée du séjour et d'autres financements éventuels.
- b) Le montant que vous recevez, dans le cadre de l'octroi de votre bourse de la Fondation Mont-Godinne est non imposable et ne doit donc pas être repris/ mentionné dans la déclaration fiscale de l'année fiscale de votre bourse. Corrélativement, les dépenses que vous avez engagées ne peuvent pas non plus être reprises dans votre déclaration fiscale. Bien que la Fondation Mont-Godinne, se basant sur une relation de confiance avec le boursier, vous remette ce montant pour votre bourse sans vous demander de pièces justificatives, nous vous conseillons toutefois de tenir une comptabilité transparente avec pièces justificatives pour toutes les dépenses engagées dans le cadre de votre bourse - ceci afin de pouvoir faire face à un éventuel questionnement de l'administration fiscale. En effet, une copie de ces pièces justificatives pourrait vous être demandée ultérieurement pour l'administration fiscale. Ceci est de votre responsabilité.
Dans les deux mois qui suivent la fin de réalisation de votre projet, il vous est demandé de faire parvenir au secrétariat général de la Fondation Mont-Godinne, un rapport (maximum 3 pages - voir formulaire) décrivant les différents avantages de l'acquis ou du perfectionnement obtenu grâce à la bourse.
- c) 90% du montant total de votre bourse vous ayant été versés lors de votre départ, les 10% restants vous seront dès lors versés dès réception de votre rapport d'activités, pour autant que celui-ci soit transmis dans les temps impartis. En cas contraire, les 10% seront repris dans le mécénat de la Fondation.

4. ASPECTS ADMINISTRATIFS

Il est important de stipuler au secrétariat de la Fondation les dates présumées de votre stage (date de début et de fin). Si votre stage d'apprentissage ne devait pas commencer endéans les 12 mois suivant le courrier officiel d'octroi de votre bourse, nous vous demanderions d'en informer le secrétariat de la Fondation.

II. MANDAT DE RECHERCHE POUR CLINIENS

1. OBJECTIFS GÉNÉRAUX

Ces mandats visent à favoriser l'accès à la recherche expérimentale et/ou clinique aux jeunes cliniciens du CHU - UCL Namur. Ils ont pour objectif d'être des mandats « d'impulsion » à la recherche. Priorité est donc donnée à des jeunes médecins qui s'initient à la recherche.

Il est possible d'octroyer un mandat à des cliniciens pour terminer leur recherche dans le cadre d'un doctorat, mais le classement donnera toujours priorité aux jeunes qui débutent. Ces mandats de recherche ont pour but principal de permettre la réalisation d'une recherche clinique ou expérimentale pouvant mener à un doctorat en sciences médicales-biomédicales.

Il est nécessaire de solliciter les grands fonds simultanément (FNRS, FSR, Régions...).

Les mandats de la Fondation Mont-Godinne ne sont donc pas destinés à des post-doctorants qui peuvent solliciter le FSRM pour des mandats de Cliniciens-chercheurs (4 x 2 ans). S'ils n'ont pas réussi à obtenir un financement extérieur, leur projet pourra être soumis à la Fondation Saint Luc pour évaluation et éventuelle financement par nos cliniques.

2. CRITÈRES D'ÉLIGIBILITÉ

Les mandats de recherche sont destinés à : membre des cliniques inscrit dans une école doctorale, incluant de manière non restrictive :

- MACCS, DACCS, FACCS,
- Assistants spécialistes,
- Résidents,
- Chefs de Clinique Adjointes ayant moins de 3 années d'ancienneté dans la fonction,

Tout candidat s'engage à rester en fonction au CHU | UCL Namur au moins cinq ans après son retour, sous peine de rembourser la totalité du montant du mandat à concurrence de 20% par an.

3. TYPES DE LA RECHERCHE POSSIBLES

- Une recherche clinique
- Une recherche expérimentale/fondamentale dans un laboratoire
- Une recherche dans un centre étranger

4. DURÉE DES MANDATS OU DES BOURSES

Les mandats peuvent être attribués à temps plein ou à temps partiel et ce, en fonction de la nature du projet, de l'avis du promoteur et de l'environnement d'encadrement.

Pour les MACCS, les DACCS et les FACCS seuls des mandats à temps plein sont attribués.

Les mandats sont d'une durée de 1 an (équivalent temps plein) et ne sont renouvelables qu'une fois et uniquement dans le cadre d'un doctorat (inscription à une école doctorale obligatoire), le candidat devant introduire sa demande de renouvellement.

Les mandats ne sont accordés et/ou renouvelés que pour autant que d'autres sources de financement (FNRS, CEE, FOS, crédits extérieurs, ...) aient été sollicitées sans succès ou que le candidat ne réponde pas aux conditions administratives pour l'obtention d'un mandat auprès de ces sources de financement.

Le mandat peut être maintenu pendant un séjour de recherche à l'étranger pour autant que le séjour à l'étranger s'inscrive dans le cadre d'un programme de recherche initialement entamé à l'UCL.

Le montant peut être adapté en fonction des autres sources de financement.

Pour les Assistants Spécialistes, Résidents, chefs de clinique adjoints, les mandats sont d'une durée de 1 an (équivalent mi-temps) et sont renouvelables uniquement dans le cadre d'un doctorat (inscription à une école doctorale obligatoire), le candidat devant introduire une demande de renouvellement.

! Pour RAPPEL, ces candidats peuvent solliciter le FNRS dans le cadre des mandats de cliniciens-chercheurs doctorants.

5. DOCUMENTS REQUIS

- CV standardisé du candidat
- Projet de recherche du candidat (spécifique s'il s'inscrit dans un contexte plus général d'un projet d'équipe)
- S'il échet, avis de la Commission d'Admission au doctorat
- s'il échet, avis de la Commission d'Ethique biomédicale.

En outre, le candidat demande au responsable de l'entité d'accueil et à son chef de service, chef de Département et Directeur médical du CHU | UCL Namur de communiquer leur avis écrit sur sa candidature au Président de la Fondation.

6. SÉLECTION DES CANDIDATS

Le Conseil scientifique de la Fondation Mont-Godinne fait ses propositions d'attribution de mandats au Conseil d'Administration de la Fondation Mont-Godinne. Ce dernier informe le Comité de direction du CHU - UCL Namur de ses décisions.

7. RÉMUNÉRATION

MACCS, DACCS et FACCS :

La rémunération est alignée sur les barèmes appliqués aux cliniques universitaires pour ce type de mandat. MAIS comme vous êtes « sous Convention de stage » et non pas « contrat de travail », vous pouvez bénéficier de Bourses UCL défiscalisées si votre occupation est à temps plein en recherche.

Résidents et Chefs de Clinique-adjoints :

Mi-temps: Ceux qui effectuent une recherche à mi-temps conservent une rémunération correspondant à leur titre clinique incluant les indemnités cliniques.

Temps plein : ceux qui effectuent une recherche à temps plein perçoivent le salaire de base correspondant à leur titre clinique ainsi que les indemnités cliniques.

FORMULAIRES DE CANDIDATURE

1. INFORMATION RELATIVE AU DEMANDEUR D'UNE SUBVENTION*	
*Partie à remplir pour toute demande.	
1.1. Identité du demandeur.	
Nom	
Prénom	
Titre/Fonction	
Service	
Email	
Téléphone/GSM	
1.2. Veuillez remplir le curriculum vitae ci-annexé et joindre une photo format carte d'identité.	
1.2. Références bancaires du demandeur (pour le versement des montants de la bourse).	
Nom de la banque	
Nom exact du détenteur du compte	
N° du compte bancaire*	
*Pour les bourses « Humanisation », un compte interne au CHU - UCL Namur est à communiquer - cette bourse étant le fruit d'un travail d'équipe.	
1.3. Autres sources de financement demandées (joindre en annexe la copie de la demande) : F.N.R.S., F.S.R., Régions Wallonnes, CEE, autres crédits extérieurs.	

2. INFORMATIONS RELATIVES AUX SÉJOURS DE PERFECTIONNEMENT

2.1. Indiquer l'institution que le (la) candidat(e) se propose de visiter ainsi que le nom du Chef de service.

2.2. Date et durée du séjour (date de début et de fin à stipuler).

2.3. Activités que le (la) candidat(e) a l'intention d'exercer pendant son séjour (maximum 1page).

2.4. Résumé en une page A4 du but du stage reprenant les informations suivantes: l'environnement dans lequel vous allez, la question que vous posez et la réponse avec laquelle vous espérez revenir au CHU - UCL Namur.

2.5. Résultats escomptés (indiquez ici quels sont les résultats que vous espérez obtenir grâce à votre bourse (maximum 1/2 page).

2.6. Préciser comment ces activités s'inséreront dans un programme ultérieur à développer au CHU - UCL Namur.

2.7. Faisabilité : risques et difficultés prévisibles (identifiez tous les facteurs qui pourraient exercer un impact négatif sur des éléments essentiels de la bourse et expliquez comment vous comptez les gérer s'ils se produisent) (maximum 10 lignes).

2.8. Reconnaissance du soutien de la Fondation Mont-Godinne (expliquez comment vous comptez faire connaître le soutien de la Fondation Mont-Godinne ; maximum 10 lignes).

2.9. Le budget détaillé (veuillez indiquer toutes les dépenses prévisibles).

2.10. Les ressources de revenus déjà assurés (demandes de subvention présentées ou qui seront présentées au cours de l'année à d'autres organismes. Veuillez à indiquer le programme, le service, et le montant de la subvention).

2.11. La contribution demandée à la Fondation Mont-Godinne :

2.12. Documents de validation :

- a) Joindre l'avis du Chef de Service et de Département du CHU - UCL Namur sur l'opportunité de votre projet et sur la manière précise dont les activités, dont vous êtes responsable, seront compensées au sein de votre Service
- b) Avis et preuve d'acceptation du Chef de Service visité

2.13. Déclaration du soumissionnaire

- a) Respect des conditions

En cas d'octroi d'une bourse de la Fondation Mont-Godinne, je soussigné, (NOM et Prénom),

m'engage à respecter les règles et les conditions émises par la Fondation Mont-Godinne, telles qu'elles ont été exprimées dans l'appel à propositions 2015-2016.

De même, je m'engage à conserver les pièces justificatives, pour une comptabilité transparente, pour toutes les dépenses engagées dans le cadre de l'octroi de ma bourse. Je prends bonne note qu'il est de ma responsabilité de remettre ces pièces justificatives à l'administration fiscale si nécessaire.

Nom et Prénom :

Fait à, le.....

b) Confirmation de la véracité de l'information

Je soussigné(e) déclare certifier que l'information contenue dans la présente demande de subvention est exacte.

Nom et Prénom:

Fait à, le.....

3. INFORMATIONS RELATIVES AUX PROJETS DE RECHERCHE*

*Ce formulaire doit être rempli pour toute demande relative à un projet de recherche : bourse de recherche et mandat de clinicien-chercheur

*Le candidat doit compléter les rubriques ci-dessous et doit veiller à respecter les consignes relatives au format du document (Arial 11, simple interligne) et les limites spécifiées, soit 4 pages au total.

3.1. Titre du projet :

3.2. Equipe de recherche (personnes, services et institutions impliquées) :

3.3. Résumé du projet (Maximum 500 mots) :

- Etat de la question :
- Objectifs :
- Méthodologie :
- Pertinence du projet :

3.4. Description détaillée du projet de recherche :

- État de la question
- Objectifs de la recherche
- Méthodes

3.5. Résultats attendus et pertinence du projet :

3.6. Faisabilité et agenda du projet :

3.7. Aspects éthiques :

3.8. Budget :

- Décrivez avec précision les différents composants du projet : frais de personnel, d'équipement et de fonctionnement.
- Montant total demandé à la Fondation :

3.9. Bibliographie :

Inclure les références bibliographiques (format Vancouver) classées par ordre d'apparition dans le texte.

4. FORMULAIRE DE DEMANDE d'OBTENTION d'UN MANDAT DE CLINICIEN-CHERCHEUR POUR UN CANDIDAT DU CHU UCL | NAMUR *

*Partie à remplir en plus de la section 3.

4. INFORMATIONS RELATIVES A L'ACTION A SUBVENTIONNER

4.1. Indiquer le lieu de recherche ainsi que le nom du Chef de service ou de Laboratoire (soulignez la mention adéquate) :

4.2 Durée du mandat demandé (soulignez la mention adéquate) :

- 1 an à temps plein (pour MACCS, DACCS, FACCS)
- 1 an à mi-temps (Résident, CCAAdj)
- Ou puisque ces mandats sont renouvelables 1x, le candidat peut d'emblée préciser s'il demande 2 ans temps plein ou 2 ans mi-temps suivant son statut

4.3. Reconnaissance du soutien de la Fondation Mont-Godinne (expliquez comment vous comptez faire connaître le soutien de la Fondation Mont-Godinne ; maximum 10 lignes)

4.4. DOCUMENTS DE VALIDATION

- Nom du Promoteur et titre (avis confidentiel à envoyer à la Fondation Mont-Godinne)
- Accord du responsable d'accueil à l'étranger (à joindre en annexe)
- Avis de la Commission d'Admission au doctorat (à joindre en annexe)
- Avis de la Commission d'Ethique Biomédicale, s'il échet (à joindre en annexe)
- Joindre l'avis du Chef de Service et de Département du CHU - UCL Namur sur l'opportunité de votre projet et sur la manière précise dont les activités, dont vous êtes responsable, seront compensées au sein de votre Service.
- Avis et preuve d'acceptation du Chef de Service/de Laboratoire visité
- Remarques éventuelles